

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



30 JANVIER 2018

N° 21

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- Rappel Sélection 31,
- Arbitrage,
- Sanctions,
- Commission Disciplinaire,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 et 7.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 Janvier 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.00 €**
- jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entraînera le match perdu par pénalité.**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **32 €**

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entraînera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

🕒 QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre (ou la veille pour un renouvellement)**, faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière.** Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

🕒 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ **CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ **REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, **toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.** Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑩ **RETOUR FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑪ **RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

❶❸ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 06/02 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 06/02 (1 joueur)

MISTRAL P.L : jusqu'au 13/02 (1 joueur)

NEW TEAM : jusqu'au 06/02 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 06/02 (1 joueur)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

ASC CNES : à partir du 30/01 (1 joueur)

FC FONBO : à partir du 23/01 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ASCA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 13/02 (1 joueur)

MECAPROTEC FC : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

AJ ST EXUPERY : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 13/02 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)

PASPORT : à partir du 21/11 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

SCLE FOOT : jusqu'au 06/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 13/02 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):


Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

US AERO FOOT : à partir du 30/01 (1 joueur)

RESULTATS


SEMAINE 4 DU 22/01/18 AU 27/01/18

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

US LABEGE		Remis			ASEAT	
MISTRAL P.L.	4	-	1		ASCA	

PASPORT	6	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
NEW TEAM	1	-	9	USMT CRETEIL ST MAUR (94)	
LES CELTICS (29)	2	-	2	SHADOCKS SEILH	
Tirs au but	5	-	6		

Coupe Occitane : Quart de finale

FSGT AUCAMVILLOISE	1	-	1	SB SPORT FC	
Tirs au but	11	-	12		
FC POTO	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
USEMA COLOMIERS	7	-	2	MECAPROTEC FC	
TOULOUSE SA	1	-	2	IO TEAM	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 08/01/18)








LES VIEILLES CANAILLES	3	-	1	FONBO FC	
------------------------	---	---	---	----------	--

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 10/01/18)

DYNAMO FC	1	-	0	SCLE FOOT	
-----------	---	---	---	-----------	--

Division: Honneur - Journée 8 aller (du 20/12/17)

ALTRAN FOOT	3	-	1	AS ST LOUP CAMMAS	
-------------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO

SPORTIVITE SEMAINE 4

SIX sorties temporaires, **SIX** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux cartons) pour **10** rencontres arbitrées.

RAPPEL SELECTION DEPARTEMENTALE



Les responsables de la Sélection vous ont envoyé un courrier afin que vous en parliez à vos joueurs. L'avez-vous fait ?

Permettez-nous d'en douter. Peu de réponses nous sont parvenues.

Alors que faisons-nous? On annule tout?

Nous vous rappelons que c'est vous, lors de la dernière Assemblée, qui avez souhaité la relance de notre sélection départementale.

Alors, quelle décision prenons-nous??????

Nous attendons vos réponses !!!

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le **mardi 13 février**, au siège de la Commission. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leurs participations avant le **11 février**.

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club.

L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / MECAPROTEC FC du 24/01/18 – Coupe Occitane – Quart:

Pour "**ENERVEMENT**"

– **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**"

– **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre, (ART 32 – §B – g),

BUU Ulysse, licence n°469475, (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/01/2018.**

Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 22/01/18 – Coupe Occitane – Quart:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/12/2017 (**ART 32 – §B – f**),

RAMIRISOA Bertrand, licence n°162742, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.

Pour " *ENERVEMENT*" – SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE*" – EXCLUSION –

NEMORIN William, licence n°658702, (TOULOUSE SA)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre VIEILLES CANAILLES / FONBO FC du 25/01/18 – Coupe Haute-Garonne – Premier tour:

Pour " *PENETRER SUR LE TERRAIN SANS AUTORISATION*" –

AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 16/11/2017 (**ART 32 – §B – f**),

MARQUET Eric, licence n°662520, (VIEILLES CANAILLES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

Rencontre SOPRA FOOT / DYNAMO FC du 13/12/17 – Promotion Honneur – Journée 7 aller:

Suite à la convocation et audition des différents protagonistes, étude des différents éléments apportés en commission de discipline, cette dernière en application du règlement (**Art 32- §E-a**), décide :

Pour " *PROVOCATIONS VERBALES FAITES DE LA TOUCHE*" –

DUMAS Rémy, licence n°319612, (DYNAMO FC)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, purgés les 17 et 24/01/18 + 4 matchs avec sursis à compter du 29/01/2018.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 05/02/2018 AU 09/02/2018

Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour

LES VIEILLES CANAILLES DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

SEMAINE 6 DU 05/02/2018 AU 09/02/2018



LES EQUIPES "US LABEGE" ET "ASEAT" AURONT DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE (LUNDI ET VENDREDI).

Division : Honneur – Journée 10 retour

FORZA VIOLA FC	ALTRAN FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 08/02	20h15
AC2L	NEW TEAM	La Ramée St.	Lu 05/02	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée St.	Me 07/02	19h45
SB SPORT FC	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 05/02	19h45

Exempt: FSGT AUCAMVILLOISE

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour

IO TEAM	US CAF	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS DRT	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45
SOPRA FOOT	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	USA FOOT	Remis		
LES VIEILLES CANAIL.	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Je 08/02	19h45

COUPE DE LA LIGUE

Poule 1– Journée 2

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA A	Capitany Synthé	Me 07/02	20h00
ASEAT	SHAKHTAR TOLOSA	Ceat Oran	Ve 09/02	20h30

Poule 2– Journée 2

FA ROQUES	ASC CNES	Roques	Lu 05/02	20h30
FC POTO	US LABEGE	La Ramée Synthé	Ve 09/02	19h45

Poule 3– Journée 2

SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 09/02	20h45
SCLE FOOT	MISTRAL P.L.	Sordelo St.	Me 07/02	19h45

Poule 4– Journée 2

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Cazal Lapujade Syn.	Me 07/02	19h45
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Argoulets St.	Me 07/02	19h45

RATTRAPAGE

Coupe de France Auguste Delaune:1/32èmes

US LABEGE	ASEAT	Stadium Taton Synthé	Lu 05/02	19h45
-----------	-------	----------------------	----------	-------

MATCH AVANCE

Coupe de Printemps :1/8ième

CNRS	TOLOSA FOOT SYST.	Blagnac Baradels Syn.	Ma 06/02	20h45
------	-------------------	-----------------------	----------	-------

SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018

Division : Honneur – Journée 11 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	FORZA VIOLA FC	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
SB SPORT FC	AC2L	La Ramée St.	Lu 12/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je 15/02	20h15
ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Je 15/02	20h15

Exempt: ALTRAN FOOT

Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	IO TEAM	Cazal Lapujade Syn	Me 14/02	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 15/02	19h45
DYNAMO FC	SOPRA FOOT	La Ramée St.	Je 15/02	19h45
US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St.	Me 14/02	19h45
USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn.	Me 14/02	20h45

COUPE DE LA LIGUE

Poule 1– Journée 3

USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 14/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 12/02	19h45

Poule 2– Journée 3

US LABEGE	FA ROQUES	Labège Innopole Syn.	Lu 12/02	20h15
ASC CNES	FC POTO	Sordelo Hb	Me 14/02	19h45

Poule 3– Journée 3

MISTRAL P.L.	SHADOCKS SEILH	La Ramée Synthé	Lu 12/02	19h45
PASPORT	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 15/02	19h45

Poule 4– Journée 3

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 12/02	20h00
FONBO FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 12/02	20h15

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



6 FEVRIER 2018

N° 22

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

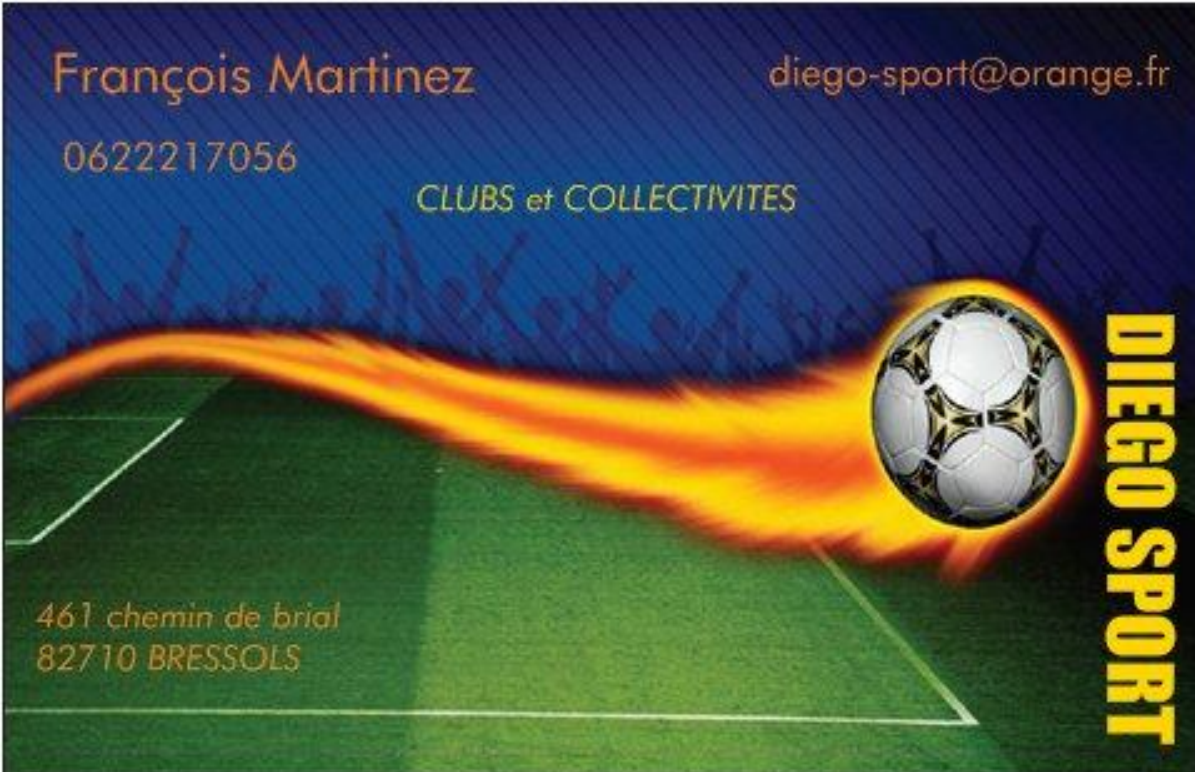


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 5,
- Rectificatifs résultats,
- Sportivité semaine 5,
- Sélection 31,
- Arbitrage,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 7 à 10.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 Janvier 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

①① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

①② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

FC POTO : jusqu'au 20/02 (3 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 20/02 (2 joueurs)



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC FONBO : à partir du 23/01 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 06/02 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

US AERO FOOT : jusqu'au 06/03 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 13/02 (1 joueur)

MECAPROTEC FC : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

NEW TEAM : jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 13/03 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 13/02 (1 joueur)



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)

PASPORT : à partir du 21/11 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 13/02 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

SCLE FOOT : à partir du 06/02 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 5 DU 29/01/18 AU 03/02/18

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage

SOPRA FOOT	3	-	1	FORZA VIOLA FC	
------------	---	---	---	----------------	--

Coupe de Printemps : Cadrage

NEW TEAM	3	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	
----------	---	---	---	-----------------	--

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 08/01/18)

FA ROQUES	1	-	8	US LABEGE	
-----------	---	---	---	-----------	--


Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 09/01/18)

US CAF	1	-	3	ASEAT	
--------	---	---	---	-------	--

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 11/01/18)

AJ SAINT EXUPERY	4	-	3	USA FOOT	
------------------	---	---	---	----------	--

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 12/01/18)

AS SAINT LOUP CAMMAS	10	-	3	MISTRAL P.L.	
----------------------	----	---	---	--------------	---

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 15/01/18)

AC2L	4	-	3	SB SPORT FC	
------	---	---	---	-------------	--

Coupe de la Ligue: Tour 1 (du 15/01/18)

MECAPROTEC FC	3	-	0	FONBO FC	F
---------------	---	---	---	----------	----------

Division: Promotion Honneur - Journée 1 aller

VIEILLES CANAILLES	3	-	3	TOULOUSE SA	
--------------------	---	---	---	-------------	--

Division: Promotion Excellence - Journée 5 aller (du 27/11/17)

ATHLETICO TOLOSA A	1	-	0	FC POTO	
--------------------	---	---	---	---------	--

Division: Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 14/12/17)








IO TEAM	6	-	0	AS DRT	
---------	---	---	---	--------	--

Division: Excellence - Journée 8 aller (du 20/12/17)

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	1	SHADOCKS SEILH	
--------------------	---	---	---	----------------	--

Division: Promotion Honneur - Journée 9 aller (du 17/01/18)

ATHLETICO TOLOSA C	2	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
--------------------	---	---	---	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS ST LOUP CAMMAS, MISTRAL P.L.

RECTIFICATIFS RESULTATS

SEMAINE 4 DU 22/01/18 AU 27/02/18

Coupe Occitane : Quart de Finale

FC POTO	4	-	1	ATHETICO TOLOSA A
---------	---	---	---	-------------------

Division: Honneur - Journée 8 aller

Il fallait lire :

ALTRAN FOOT	1	-	3	AS ST LOUP CAMMAS
-------------	---	---	---	-------------------

SPORTIVITE SEMAINE 5

DEUX sorties temporaires et **ONZE** avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

SELECTION DEPARTEMENTALE



Quelles leçons à tirer sur cette initiative?

Etant donné le peu de réponses que nous avons eues, nous pensons messieurs les dirigeants que vous n'avez pas joué le jeu et que vous n'en avez pas parlé à vos joueurs. Souvenez vous que lorsque nous avons émis la proposition de relancer la Sélection au cours de notre dernière Assemblée, vous l'aviez tous souhaité.

Or, même les équipes n'ayant pas de joueur concerné, ne se sont pas donné la peine de nous répondre. Serait-ce par manque de respect et de considération vis à vis de notre travail ?

Le doute s'installe !!!

Nous allons faire avec les réponses reçues et nous verrons bien. Admettez quand même que c'est très décevant pour les bénévoles que nous sommes !!!

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le **mardi 13 février**, au siège de la Commission. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leurs participations avant le **11 février**.

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club.

L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

SANCTION EN RETARD

Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 22/01/18 – Coupe Occitane – Quart:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art-32 - §H - a**), décide :

Pour "**ENERVEMENT**" – **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis
Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" – **EXCLUSION** –

NEMORIN William, licence n°658702, (TOULOUSE SA)

- **Six (6) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 01/02/18, reste (5) matchs de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018

Division: Promotion Honneur - Journée 11 retour

US CAF

ATHL.TOLOSA C

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la ligue : Poule 2-Journée 3

ASC CNES

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en

attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018

Division : Honneur – Journée 11 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	FORZA VIOLA FC	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
SB SPORT FC	AC2L	La Ramée St.	Lu 12/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je 15/02	20h15
ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Je 15/02	20h15

Exempt: ALTRAN FOOT

Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	IO TEAM	Cazal Lapujade Syn	Me 14/02	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 15/02	19h45
DYNAMO FC	SOPRA FOOT	La Ramée St.	Je 15/02	19h45
US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Remis		
USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn.	Me 14/02	20h45

COUPE DE LA LIGUE

Poule 1– Journée 3

USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 14/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 12/02	19h45

Poule 2– Journée 3

US LABEGE	FA ROQUES	Labège Innopole Syn.	Lu 12/02	20h15
ASC CNES	FC POTO	La Ramée St	Ma 13/02	19h45

Poule 3– Journée 3

MISTRAL P.L.	SHADOCKS SEILH	La Ramée Synthé	Lu 12/02	19h45
PASPORT	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 15/02	19h45

Poule 4– Journée 3

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 12/02	20h00
FONBO FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 12/02	20h15

SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes

US LABEGE	PASPORT	A Définir	Sa 24/02	
SHADOCKS SEILH	AS COLOPLAST 11 (75)	Seilh Synthé	Sa 24/02	18h00
MISTRAL P.L.	AS BERRE (13)	A Définir	Sa 24/02	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrage

USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 21/02	20h00
DYNAMO AGAFOUS	US LABEGE	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 22/02	20h15

Coupe de Printemps: Cadrage

ASLCV	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 19/02	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 21/02	20h15
MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Lu 19/02	19h45

Division: promotion Honneur - Journée 7 aller (du 18/12/17)

TOLOSA FOOT SYSTEM	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 22/02	19h45
--------------------	--------------------	------------	----------	-------

Division: promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)

AS DRT	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 21/02	19h45
--------	-------------	------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018

TREVE

SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes

MECAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	A Définir		
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	Sordelo St	Je 08/03	19h45
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS ou US LABEGE	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé A Définir	Me 07/03	20h00

Coupe de Printemps: Huitièmes

AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	Joué le 06/02		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 08/03	19h45
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 09/03	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ALCV ou USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45

